

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



SIR GEORGE PREVOST

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

MAI 1898

No 5

SAINTE-ANNE DE VARENNES

Le territoire de la paroisse actuelle de Sainte-Anne de Varennes a été concédé au début en quatre fiefs : 1o Fiefs *Notre-Dame* ou *de la Trinité* et *Cap Saint-Michel*, contenant une lieue de front à Jacques Lemoyne, frère de Charles de Longueuil, et à Michel Messier, son beau-frère ; 2o *Fief du Cap de Varennes*, une lieue et plus de front, à René Gauthier, plus tard gouverneur des Trois-Rivières ; 3o Trente arpents à Laurent Borry, sieur de Grand-maison ; 4o L'île Sainte-Thérèse, à Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant.

Varennes a d'abord été desservie par les curés de Boucherville jusqu'en 1692, alors qu'elle a été érigée canoniquement. L'érection civile a eu lieu en même temps que les autres paroisses le 8 mars 1722.

Jusqu'à l'érection d'une chapelle, on se servit pour le service religieux de la maison du seigneur de Varennes. On a bâti en 1885 la troisième église.

Depuis son érection canonique, Sainte-Anne de Varennes a eu pour curés et desservants : MM. Volant de Saint-Claude, 1692-1719 ; Poulain de Courval, 1719-1725 ; Ulric, 1725-1749 ; Petit-Maison-basse, 1749-1750 ; Lecoudray, 1750-1760 ; Moraud, 1760-1773 ; Féré-Duburon ; 1773-1801 ; Lamédègue-Félix, 1801-1802 ; Lemaire Saint-Germain, 1802-1804 ; Chénét, 1804-1805 ; Deguise, 1805-1833 ; Grenier, 1833-1834 ; Primeau, 1834-1855 ; Mgr Desautels, 1855-1881 ; comme desservants, F. X. Bourbonnais, J. Coalier et L. Lorion ; J.-S. Théberge, curé actuel.

MATTHIEU-A. BERNARD

LES CAVEAUX DE LA BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

III

De l'année 1654 à l'année 1700 il y eut donc cinquante inhumations dans les caveaux de l'église paroissiale, non compris quelques enfants en très bas âge qu'il importe peu de faire connaître.

Le siècle suivant a vu notablement grossir la liste de ces inhumations. En dix ans, c'est-à-dire de 1700 à 1710, j'ai fait un relevé de 51 autres, dont 5 en 1700, 1 en 1701, 14 en 1702, 11 en 1703, 5 en 1705, 5 en 1706, 2 en 1707, 4 en 1708, et 4 en 1709. Je me contenterai d'en donner la liste sans y ajouter de commentaires.

1700 : 29 novembre, Jean Picard, 66 ans ; 5 décembre, Gervais Beaudoin ; 7 décembre, Louis R. de Villeraï, 71 ans ; 11 décembre, Timothé Roussel ; 14 décembre, Denise Sevestre

1701 : 18 novembre, M. Madeleine Chartier, 21 ans.

1702 : 5 juin, François Provost, 64 ans ; 12 juillet, Paul Dupuis, 13 ans ; 28 novembre, Le Sr de Mondiou, 38 ans ; 1 décembre, Anne Nepveu, 33 ans ; 13 décembre, Louise Fauvelle, 35 ans ; 15 décembre, Jacques du Guay, 35 ans ; 18 décembre, Claude de Saintes, 30 ans ; 21 décembre, Sœur Ste-Gertrude, 25 ans ; 21 décembre, Jacques Pachot, 15 ans ; 22 décembre, Sœur St-Gabriel ; 24 décembre, Marie Milot, 25 ans ; 24 décembre, Marie Mailhot, 24 ans ;

28 décembre, Marie-Anne Fortin, 40 ans ; 30 décembre, Alexandre Peuvret, 38 ans.

1703 : 2 janvier, Charles Bécart, 27 ans ; 2 janvier, M. Anne Lévrard, 30 ans ; 4 janvier, M. Anne Hazeur, 40 ans ; 4 janvier, M. Jeanne Babie ; 8 janvier, Jean-Marie Lalande, 12 ans ; 11 janvier, Alexandre Berthier, 26 ans ; 16 janvier, Pierre-Jacques de Joybert, 25 ans ; 17 janvier, Olivier Morel du Houssey, 28 ans ; 20 janvier, Geneviève Niel, 27 ans ; 26 janvier, Nicolas Volant, 35 ans ; 12 février, Suzanne Dupuis ; 28 mai, le gouverneur de Callières, inhumé chez les Récollets, revient à la paroisse en même temps que Frontenac ; 11 juillet, Jean Jobin, 57 ans.

1705 : 20 avril, Marguerite Couillard, 79 ans ; 26 juin, Catherine Proulx, 79 ans ; 2 juillet, M. Anne Dubocq, 13 ans ; 3 août, Jacques de Chamillé, 16 ans ; 9 octobre, Claire Ruelle d'Auteuil, 20 ans.

1706 : 8 janvier, Jean Sébille, 50 ans ; 25 mars, Jean Desmoulins, 46 ans ; 11 mai, Geneviève Després, 67 ans ; 22 juin, Marguerite Barbe, (1) 24 ans.

1707 : 20 mai, Lucien Bouteville, 73 ans ; 16 septembre, Jeanne Gaudais, 73 ans.

1708 : 2 mai, Hector Rigaud de Vaudreuil, 8 ans ; 6 mai, Pierre Bécart de Grandville, 69 ans ; 9 mai, Mgr de Laval, dont le corps fut transporté en 1877, dans la chapelle du Séminaire ; 30 juin, François Hazeur, 70 ans.

(1) M. Barbe était religieuse de la Congrégation. Six religieuses de la même Congrégation reposent dans la basilique. Ce sont les sœurs Sainte-Gertrude, Saint-Gabriel, de l'Enfant-Jésus, Sainte-Apolline, Marie des Anges.

1709 : 4 juin, Louis Petit, prêtre, 80 ans ; 4 juin, L. René Chartier, 67 ans ; 20 septembre, Denis Roberge, 82 ans ; 7 octobre, Sr Françoise Dandonneau, 35 ans.

Je m'arrête ici, car cette nomenclature deviendrait fastidieuse. L'épidémie qui sévit à Québec durant l'hiver de 1702-1703, avait accru le nombre des mortalités. D'où il suit qu'il ne faut pas croire que le chiffre normal des inhumations fut à cette époque, de cinquante pour chaque période décennale. Plus tard, lorsque la population devint plus considérable, la proportion augmenta. Je crois que nous pouvons établir comme règle générale une proportion de cent inhumations par quart de siècle ; ce qui porterait, comme nous l'avons dit, le nombre des hôtes de l'église paroissiale à neuf cents, dans l'espace de 225 ans.

IV

Les voutes de la basilique renferment encore une foule de personnages distingués par leur naissance, par leur position sociale et par leurs vertus. Je cite de mémoire :

Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, inhumé le 2 avril 1724 ;

Paul Dupuis, lieutenant-général de la Prévôté :

Georges Regnard du Plessis, trésorier de la marine ;

Charles-Gaspard Piot, sieur de l'Angloiserie, lieutenant du Roi ;

Nicolas Dupont, seigneur de Neuville ;

Louis Chambalon, notaire royal ;

Charles de Monseignat, conseiller et secrétaire du roi, greffier en son conseil et contrôleur de la marine ;

Claude de Bermen, conseiller au Conseil Supérieur ;

F. M. Ruelle d'Auteuil, conseiller et procureur général ;

Guillaume Gaillard, conseiller et seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent ;

Toutes ces belles et nombreuses familles qui ont nom de Verneuil, des Meloises, de la Chenaye, de Lotbinière, de Repentigny, Amiot, Langevin, Huot, dont on retrouve si souvent les noms dans les registres mortuaires de notre vieille basilique.

N'oublions pas, non plus, de mentionner ces prélats vénérables qui, après avoir illustré leur règne, sont allés dormir leur dernier sommeil dans ce temple qui avait été l'écho de leurs voix et le témoin de leurs vertus : Mgr de Laval, Mgr de l'Auberivière, Mgr de Pontbriand, Mgr Briand, Mgr d'Esgly, Mgr Hubert, Mgr Plessis, Mgr Panet, Mgr Signay, Mgr Turgeon et Mgr Baillargeon. (1) Leurs ossements reposent dans une voute en pierre de treize pieds de longueur sur six de hauteur. Ce sépulcre particulier à l'épiscopat occupe la moitié du sanctuaire du côté nord.

N'oublions pas de mentionner les curés de Québec inhumés dans le sanctuaire : M. de Bernières, Ango des Maizerets, Pocquet, Thiboult, Boullard, Plante, Dosque, Hubert et Auclair. Combien d'autres pré-

(1) Depuis que ceci est écrit on a déposé dans la même voute le corps de Son Eminence le cardinal Taschereau.

tres remarquables reposent dans ces voutes deux fois séculaires ? Germain Morin et Charles-Amador Martin, les deux premiers prêtres canadiens, Dudouyt, dont le cœur fut apporté de France, J. Séré de la Colombière, Thaumur de la Source, F.-E. Vallier, A. Gaulin, missionnaire apostolique, Eustache Chartier de Lotbinière, G. de Tonnancourt, J.-B. Ferland, les jésuites Cazot, Point, Menet, Hannipaux, le récollet Félix de Berey, Mgr Légaré, Mgr Bolduc.

La liste est longue des hommes marquants, religieux et laïcs, religieuses et femmes du monde, qui reposent à l'abri de cette vieille église que tout Canadien doit vénérer comme la mère des églises catholiques du continent américain.

N.-E. DIONNE

UNE ANCIENNE COUTUME AMÉRICAINE

Nos cousins, les Américains, ont toujours été gens fort pratiques. Témoin cette coutume établie dans le Maryland bien avant la Révolution américaine. Une veuve trop pauvre pour payer les dettes laissées par son mari à son décès avait le droit de se remarier, mais à la condition de ne porter pour robe de noces que sa chemise. La dame s'étant dépouillée de tout, même de ses hardes, les créanciers du défunt n'avaient plus rien à réclamer.

Le savant suédois, Pierre Kalm, qui passa par le Maryland avant de venir dans la Nouvelle-France en 1749, y assista à une scène assez cocasse. " Une veuve, dit-il, sortit un matin de sa maison pour se rendre à l'église. Elle n'avait que sa chemise pour tout vêtement. Elle avait à peine mis le pied dans la rue que son fiancé, qui l'attendait, lui jeta une belle robe tout neuve sur les épaules en prenant les curieux présents à témoin qu'il faisait un prêt de cette robe à sa future et non un cadeau. Après quoi, le couple se rendit à l'Eglise, sans avoir à redouter l'avidité des créanciers du premier mari.

P. G. R.

LE PILOTE JEAN ALFONSE

On a prétendu que Jean Alfonse n'était pas Français. D'après le père Charlevoix (1), il serait originaire de Galice, peut-être de Santona : mais les ouvrages qui nous restent de lui portent tous la désignation suivante : " fait par Jan Alfonse Xainctongois, né au pays de Xainctonge, près la ville de Cognac. " Nous avons donc le droit de le revendiquer comme notre compatriote. Il est vrai qu'à l'exemple de plusieurs marins il navigua plus souvent à bord des navires étrangers que sur les vaisseaux français, et que dans ses longues navigations,

Ayant suivi plus de vingt et vingt ans,
Par mille et mille mers, l'un et l'autre Neptune, (2)
il fut la plupart du temps au service du Portugal, spécialement sur un navire commandé par Duarte de Paz : mais il n'indiqua jamais sa nationalité. On le désignait dans la marine portugaise sous le surnom de *il Francez*. On a même conservé des lettres royales de sauf-conduit en faveur de *Johannis Alfonsi Francez*, qui erat expertus in viagiis ad Brasi-liarias insulas (3) : Par ces lettres on lui promettait, au cas où il renoncerait à servir le Portugal, de ne pas le rechercher en vertu des lois contre les marins qui prenaient du service à l'étranger, ou naviguaient sans autorisation aux possessions por-

(1) Charlevoix, *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. I, p. 21.

(2) Vers de Mellin de Saint-Gelays dans son édition des *Voyages Avantureux* de Jan Alfonse.

(3) Varnhagen, *Historia geral de Brazil*, t. I, p. 46.

tugaises d'Amérique. Il semble donc que notre marin ait tenu à honneur de réserver tous ses droits, et que les Portugais, par une faveur bien rare, aient voulu en quelque sorte rendre hommage, et à ses talents, et à son caractère, en lui accordant des privilèges spéciaux. Aussi bien Jean Alfonse allait, à la fin de sa carrière, revenir dans son pays natal, et lui apporter le concours de son expérience nautique. En 1541, lorsque Jacques Cartier organisa son troisième voyage au Canada, et que Jean de la Roque, seigneur de Roberval, fut nommé par François 1er commandant en chef de l'expédition et vice-roi des terres découvertes et à découvrir, Jean Alfonse fut désigné pour servir de pilote principal. Non seulement il s'acquitta de ces délicates fonctions à la satisfaction générale, mais encore fut envoyé par Roberval " vers le Labrador, afin de trouver un passage vers les Indes orientales : n'ayant pu réussir dans son dessein à cause de la glace, il fut obligé de retourner avec le seul avantage d'avoir découvert le passage qui est entre l'île de Terre-Neuve et la grande terre, du nord." (1) Jean Alfonse composa ce qu'on appelait alors le *Routier* du voyage. Cette œuvre a été en partie conservée par Hakluyt. Elle porte le titre suivant : *An excellent Ruttier shewing the Course from Belle isle, Carpont, and the grant Bay up the river of Canada for the space of 230 leagues, observed by John Alphonse of Xainctoigne chiefe Pilote to monsieur*

(1) Hakluyt, *The principal navigations, viages and discoreries of the English nation, made by sea and ower land*, t. III, pp. 237-240.

Roberval, 1542. Notre marin n'attachait qu'une médiocre importance à cet ouvrage. Ce n'était sans doute qu'un de ces journaux de bord comme il en avait rédigé à chacun de ses voyages. Il s'intéressait bien davantage à une *Cosmographie générale*, à laquelle il travaillait depuis plusieurs années, et où il se proposait de consigner le trésor de ses observations et de l'expérience de ses contemporains. A peine revenu du Canada il se rendit à la Rochelle avec son ami et secrétaire, un capitaine de Honfleur, nommé Paulin Secalar, et les deux marins travaillèrent de concert au livre qui devait assurer leur réputation. Il est difficile d'établir leur part de collaboration. Peut-être Secalar se contentait-il de rechercher dans les ouvrages nautiques diverses observations qu'il ajoutait aux notes personnelles de Jean Alfonse. Le manuscrit commencé en 1544 fut achevé le 24 novembre 1545. Il est intitulé "*Cosmographie avec espère et régime du soleil et du nord, en nostre langue française, en laquelle amplement est traicté comment et par quel moyen les mariniers se peuvent et doivent gouverner, conduire en l'art marine, etc.*" Jean Alfonse n'eut pas le plaisir de se voir imprimé. Il eut le malheur d'encourir la disgrâce du roi et fut emprisonné à Poitiers (1) pour avoir fait la course contre les Espagnols.

Fortune lors, qui ses faits valeureux (2)
Avoit conduit au temps de sa ieunesse

(1) Thevet, *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

(2) Mellin de Saint-Gelays—ut supra— Alfonse est mort avant le 7 mars 1547, date du permis d'imprimer des *Voyages Avantureux* qui contiennent ces vers de Mellin.

L'abandonna et en lieu malheureux
Le rend captif en sa foyble vieillesse.

Il semble avoir été tué dans un combat naval :

La mort aussi (1) n'a point craint son effroy,
Ses gros canons, ses darts, son feu, sa fouldre,
Mais l'assaillant l'a mis en tel desroy
Que rien de luy ne reste plus que pouldre.

L'œuvre de Jean Alfonse, dont la grosseur effraya les imprimeurs, et la mauvaise écriture rebuta les lecteurs, n'a jamais obtenu les honneurs de la publicité : mais, comme le bruit s'était répandu qu'il avait composé un ouvrage de longue haleine sur la navigation, un libraire de Poitiers, Jean de Marnef, crut pouvoir extraire du manuscrit, qui lui avait été confié, une sorte de résumé qu'il intitula : “ *Les Voyages Aventureux du capitaine Jan Alfonse saintongeois.* ” Le poète Mellin de Saint-Gelays avait été chargé par lui de la confection de ce résumé “ à la requête de Vincent Aymard, marchant du pays de Piedmont, escrivant pour luy Maugis Vumenot, marchant d'Honfleur ” ; mais il s'acquitta si mal de sa mission que la réputation de Jean Alfonse (2) en fut ébranlée. Marc Lescarbot, l'auteur de l'*Histoire de la Nouvelle-France*, n'écrira-t-il pas, quelques années plus tard, et non sans raison, que “ si les voïages de Jean Alfonse avoient pu estre advantureux pour quelqu'un, ce n'avoit certes pas esté pour le marin. ” Pourtant telle est la force du fait accompli ou plutôt l'empire de l'habitude que, malgré ses imperfections et ses er-

(1) Id. id.

(2) Thevet lui-même, malgré sa crédulité, signale et réfute diverses erreurs de Jean Alfonse. Cf. *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

reurs, les *Voyages Aventureux* furent encore réimprimés, en 1559, à Poitiers, chez le même Jean de Marnef, en 1578, à Rouen, chez Thomas Mallard ; en 1598 à Paris, et en 1605 à la Rochelle, chez les héritiers de Jérôme Haultin. Quant au manuscrit original, qui contient tant d'observations nouvelles, et constitue à vrai dire comme l'Encyclopédie maritime du XVII^e siècle, il fut oublié. Il serait aujourd'hui encore complètement inconnu sans M. Pierre Margry, le savant archiviste du ministère de la marine, qui le découvrit pour ainsi dire à la Bibliothèque nationale et en donna une intéressante analyse accompagnée de nombreux extraits.

PAUL GAFFAREL

SIR L.-H. LAFONTAINE

Sir L.-H. Lafontaine était une des incarnations les plus parfaites du type napoléonien. Cette ressemblance frappait tout le monde ; il était loin de la dédaigner lui-même et cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite touffe de cheveux qu'il laissait tomber avec complaisance sur son large front.

Etant allé dans son voyage en France, visiter l'Hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et s'écriaient avec transport : " Bon Dieu ! monsieur, que vous ressemblez à notre empereur ! "

La première fois que lady Bagot l'aperçut, elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari : " Si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui. " Elle parlait de Napoléon I^{er}, qu'elle avait vu à Paris.

L.-O. DAVID

LE QUATRIEME VOYAGE DE CARTIER (1)

Personne n'ignore que M. de Roverval, après avoir obtenu de François 1er une commission qui lui conférait le titre de vice-roi et de lieutenant-général de toutes les possessions françaises en Amérique, quitta le port de La Rochelle, au printemps de 1542, avec trois vaisseaux montés par environ deux cents personnes, tant hommes que femmes, et vint poser les bases d'un établissement à l'embouchure de la petite rivière du Cap-Rouge ; puis qu'après avoir eu à lutter contre la rigueur de la saison d'hiver, l'indiscipline de ses gens, la famine et la maladie, il se vit bientôt obligé, faute de secours, de retourner en France avec tout son monde.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de notre histoire s'accordent à dire que c'est Jacques Cartier que le roi de France chargea de rapatrier M. de Roberval.

Voici ce que dit à ce sujet notre historien national, M. Garneau :

“ Au lieu de lui envoyer les secours qu'il demandait, le roi, suivant Lescarbot, chargea Cartier, en 1543, de ramener Roberval en France, où sa valeur et son influence sur les populations de la Picardie, qui allait devenir le théâtre des hostilités, pouvaient lui être utiles. ”

M. l'abbé Ferland, dans son *Cours d'histoire du Canada*, après avoir relaté cet incident à peu près de la même façon, termine en disant :

(1)--III, XI, 383.

“ Des pièces officielles nous apprennent que ce voyage dura huit mois”. Puis il ajoute en note : “ Parti dans l’automne de 1543, pour son quatrième voyage, Cartier aurait hiverné au Canada et l’aurait quitté à la fin d’avril ou au commencement de mai 1544. ”

Enfin, je lis dans l’*Histoire des Canadiens-Français* de M. Sulte : “ Mais comme Roberval ne revenait pas, le roi donna commission à Cartier d’aller le prendre avec sa colonie et de le ramener en France. Le découvreur partit donc vers l’automne de 1543, et retourna le printemps suivant avec les débris de la bande de France-Roy. ”

Vu l’unanimité des historiens à cet égard, le quatrième voyage de Jacques Cartier semble un fait acquis sans conteste à l’histoire. Mais je ne partage pas l’opinion de MM. Ferland et Sulte, lorsqu’ils avancent qu’il a eu lieu de l’automne de 1543 au printemps de 1544.

Et voici sur quoi je base mon assertion sinon mes preuves :

Dans le règlement de compte entre Cartier et Roberval, arrêté le 21 juin 1544 par Mtre Robert Le Goupil, document découvert dans les archives de la ville de Saint-Malo par M. Charles Cunat, et dont M. Desmazières de Séchelles envoya une copie, en 1861, au président de la Société historique et littéraire de Québec, je lis ce qui suit :

“ Et en ce qui est du tiers navire—celui qui fit partie du troisième voyage avec la *Grande Hermine* et l’*Emerillon*, mettre pour dix-sept mois qu’il a resté

au dict voiage du dict Cartier, *et pour huit mois qu'il a esté à retourner quérir le dict Roberval au dict Canada, au péril du nauléaige que les autres deux, ce seront deux mil cinq cents livres, etc.* ”

M'appuyant sur ce document, je soutiens que si Jacques Cartier avait fait son quatrième voyage de l'automne de 1543 au printemps de 1544, il n'aurait pas été de retour à temps pour obtenir cet arrêté de compte du 21 juin 1544. si l'on considère surtout que le règlement de ses difficultés avec Roberval eût lieu en vertu d'une ordonnance royale.

Car, connaissant le pays pour y avoir déjà passé deux hivers, il n'est pas probable que Jacques Cartier, qui avait mis près de trois mois à faire chacune des traversées précédentes, eût commis l'imprudence de s'embarquer après le 1er septembre pour le Canada d'où il ne pouvait guère repartir avant le 1er mai.

En admettant qu'il ait eu à son retour une traversée exceptionnellement belle, c'est tout au plus s'il eût pu être de retour à Saint-Malo dans la dernière quinzaine de juin, c'est-à-dire vers l'époque où le règlement de compte concernant ce voyage était arrêté à Rouen.

Ainsi ce quatrième voyage de Cartier, qui, d'après un document dont l'authenticité ne peut être mise en doute, n'a été que de “ huit mois ”, en aurait duré alors de neuf à dix.

D'un autre côté, le fait que nos historiens, qui paraissent bien renseignés sur les pas et démarches de M. de Roberval au Canada jusque vers le mois

de juin 1543, semblent avoir perdu complètement ses traces après cette époque, fournit en faveur de ma thèse un argument qui a bien sa valeur.

M. Garneau semble appuyer cette dernière conjecture, quand il dit : “ le gouverneur (M. de Roberval) partit dans le mois de juin avec soixante-dix hommes, pour voir s'il ne serait pas plus heureux que Cartier, et s'il ne pourrait pas atteindre le pays où les sauvages disaient que l'on trouvait des pierres fines et des métaux précieux. Mais il parait qu'il n'alla pas loin, si on en juge par le silence qui règne à ce sujet ; car, malgré la perte d'une partie de ses relations, si Roberval eût fait quelque découverte importante, il en serait venu sans doute quelque bruit jusqu'à nous. ”

Sans rendre mon argumentation complètement inattaquable, toutes ces concordances historiques sur lesquelles j'ai tenté de l'étayer, me semblent suffisantes pour me permettre d'exprimer l'opinion que ce quatrième voyage de Jacques Cartier a dû avoir lieu du printemps à l'automne de l'année 1543.

PAUL DE CAZES

LES DEUX GOUVERNEURS HEAD

Il y a eu au Canada deux personnages du nom de Head.

Le premier, sir Francis-Bond Head, a été lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, de 1835 à 1838. Après son terme d'office, il s'en retourna en Angleterre, et se livra à la carrière littéraire.

L'autre, sir Edmund-Walker Head, fut gouverneur-général du Canada, de 1854 à 1861. Il avait été lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

C'est le portrait de sir Francis-Bond Head, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, que le *Bulletin des Recherches Historiques* a publié dans sa livraison de février dernier.

P. G. R.

RÉPONSES

L'exécution de McLane. (II, XII, 263.)—En 1797, je fus témoin d'un spectacle sanglant qui impressionna cruellement toute la cité de Québec. Il s'agissait de David McLane, condamné à mort pour haute trahison.

Le gouvernement, peu confiant dans la loyauté dont les Canadiens-Français avaient fait preuve pendant la guerre de 1775, voulut frapper le peuple de stupeur par les apprêts du supplice. On entendit dès le matin le bruit des pièces d'artillerie que l'on transportait sur la place de l'exécution en dehors de la porte Saint-Jean, et de forts détachements de soldats armés parcoururent les rues. C'était bien une parodie du supplice de l'infortuné Louis XVI, faite en pure perte.

J'ai vu conduire McLane sur la place de l'exécution : il était assis le dos tourné au cheval sur une *traîne* dont les lisses grinçaient sur la terre et les cailloux. Une hache et un billot étaient sur le devant de la voiture. Il regardait les spectateurs d'un air calme et assuré, mais sans forfanterie. C'était un homme d'une haute stature et d'une beauté remarquable. J'entendais les femmes du peuple s'écrier en déplorant son sort :

— “ Ah ! si c'était comme du temps passé, ce bel homme ne mourrait pas ! il ne manquerait pas de filles qui consentiraient à l'épouser pour lui sauver la vie ! ”

Et, plusieurs jours après le supplice, elles tenaient le même langage.

Cette croyance, répandue alors parmi le bas peuple, venait, je suppose, de ce que des prisonniers français, condamnés au bucher par les sauvages, avaient dû la vie à des femmes indiennes qui les avaient épousés.

La sentence de McLane ne fut pourtant pas exécutée dans toute son horreur. J'ai tout vu, de mes yeux vu : un grand écolier, nommé Boudrault, me soulevait de temps à autre dans ses bras, afin que je ne perdisse rien de cette dégoûtante boucherie. Le vieux Dr Duvert était près de nous ; il tira sa montre aussitôt que Ward, le bourreau, renversa l'échelle sur laquelle McLane, la corde au cou et attaché au haut de la potence, était étendu sur le dos ; le corps lancé de côté par cette brusque action, frappa un des poteaux de la potence, et demeura ensuite stationnaire, après quelques faibles oscillations.

— " Il est bien mort, " dit le Dr Duvert, lorsque le bourreau coupa la corde à l'expiration de vingt-cinq minutes ; " il est bien mort : il ne sentira pas toutes les cruautés qu'on va lui faire maintenant ! " Chacun était sous l'impression que la sentence allait être exécutée dans toute sa rigueur ; que la victime éventrée vivante verrait brûler ses entrailles ! Mais non : le malheureux était bien mort quand Ward lui ouvrit le ventre, en tira le cœur et les entrailles qu'il brûla sur un réchaud, et qu'il lui coupa la tête pour la montrer toute sanglante au peuple.

Les spectateurs les plus près de la potence rapportèrent que le bourreau refusa de pousser outre après la pendaison alléguant " qu'il était bourreau, mais qu'il n'était pas boucher ", et que ce ne fut qu'à grands renforts de guinées que le shérif réussit à lui faire exécuter toute la sentence ; qu'à chaque nouvel acte de ce drame sanglant, il devenait de plus en plus exigeant. Toujours est-il que le sieur Ward devint après cela un personnage très important : il ne sortait dans les rues qu'en bas de soie, coiffé d'un chapeau tricorne et l'épée au côté. Deux montres, l'une dans le gousset de sa culotte, et l'autre, pendue à son cou avec une chaîne d'argent, complétaient sa toilette.

AUBERT DE GASPÉ

Où a eu lieu le combat de Dollard ? (III, IX, 353.)— Est-ce au pied du Long-Sault ou au pied des Chaudières que Dollard soutint son fameux combat ?

Les incursions des Iroquois sur l'Outaouais se faisaient généralement par la rivière de la Petite-Nation au sud et sur le Saint-Laurent par le Richelieu. L'embouchure de la Petite-Nation est de 54 milles plus bas que les Chaudières (cité de Hull), et 50 milles plus haut que le pied du Long-Sault (*Cushing-village*) : on portageait anciennement au nord de la rivière au Long-Sault et aux Chaudières ; le Long-Sault et la chute à Blondeau ne faisaient qu'un seul et même rapide, puisqu'ils ne sont séparés que par un remou.

La distance des îles du Richelieu au Long-Sault est de 100 milles, et 200 milles des Chaudières. Ces distances me semblent nécessaires pour établir le lieu du combat d'après la description qu'on en fait.

La *Relation des Jésuites* de 1660 (V. III, pp. 14 et suivantes) mentionne le combat, ainsi que M. l'abbé Casgrain dans son *Histoire de Marie de l'Incarnation* (pp. 56 et suivantes), et l'abbé Ferland dans son *Histoire du Canada* (V. I., p. 455), au dessous des Chaudières.

M. l'abbé Faillon (*Histoire de la colonie française en Canada*, V. II, pp. 397 et suivantes) décrit le combat comme ayant eu lieu au pied du Long-Sault.

Garneau (*Histoire du Canada*, 3e édition, V. I, p. 39) est du même avis que M. l'abbé Faillon.

Le Père Charlevoix ne mentionne pas ce fait d'armes.

Un coteau existe à *Cushing-village*, au pied du Long-Sault ; il longe la rivière un mille de longueur à trois ou quatre arpents du rivage ; il ne se trouve pas de coteau au pied des Chaudières.

Les Iroquois descendaient la rivière lorsqu'ils ont

surpris les Français ; s'ils ont traversé, suivant leur coutume, la Petite-Nation pour entrer dans l'Outaouais, comment pouvaient-ils se trouver au pied de la Chaudière ? quels motifs les auraient portés à prendre les Rideaux, le Mississipi ou toute autre rivière en haut des Chaudières pour attaquer Montréal, Trois-Rivières et Québec ?

Les Iroquois prenant le chenal de la rivière des Prairies pour faire leurs attaques sur Montréal ou dans ses environs, ont dû descendre cette petite rivière pour avertir leurs amis aux îles du Richelieu ; cette course fut faite en cinq jours, le combat a commencé vers le 21 mai ; à cette saison de l'année, l'eau est très rapide sur l'Outaouais et le St-Laurent ; un voyage au pied du Long-Sault par la rivière des Prairies en cinq jours est une route assez longue à parcourir, puisqu'ils avaient à refouler le courant, tirer les canots à la cordelle ou les porter dans les rapides de la rivière des Prairies, les *Grandes-Ecores*, le *Gros-Sault*, le *Cheval-Blanc* et les *Petites-Écores* (rapide de Carillon).

Conséquemment, malgré l'opinion émise par quelques écrivains, je suis porté à croire que le combat de Dollard et ses compagnons a plutôt eu lieu au pied du Long-Sault qu'au-dessous des Chaudières.

OUTAOUAIS

La presse pédagogique dans la province de Québec. (III, XI, 375.)—On aimera peut-être à connaître l'origine et la nature des publications pédagogiques parues jusqu'à ce jour dans la province de Québec.

En 1857, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, alors surintendant de l'Instruction Publique, fit paraître, aux frais du gouvernement, le *Journal de l'Instruction Publique*, qui coûtait annuellement au pays plus de quatre mille piastres. Il en fut le premier rédac-

teur. Plus tard, M. Chauveau confia la rédaction du *Journal* à d'autres littérateurs distingués, tels que les Béchard, les Dunn, les Marmette, etc.

En 1864, MM. C.-J.-L. Lafrance, Norbert Thibault et Joseph Létourneau entreprirent de fonder un journal en rapport avec les besoins des instituteurs. Ce nouveau journal, qui avait pour titre *La Semaine*, plus conforme aux besoins des instituteurs, parce qu'il était rédigé par des hommes du métier, fut très bien accueilli, mais le manque de moyens de ceux qui l'encourageaient obligea l'imprimeur d'en discontinuer l'impression après une année de publication.

Le *Journal de l'Instruction Publique* continua à suivre sa route. En 1878, le gouvernement Joly, comprenant que ce journal, qui coûtait si cher, ne remplissait pas le but qu'on était en droit d'en attendre, lui retrancha le subside. Il tomba.

Les événements politiques amenèrent alors l'honorable M. Chapleau au pouvoir. M. J.-B. Rolland, qui jouissait d'une grande influence auprès du nouveau gouvernement, obtint de celui-ci la promesse d'un octroi de cinq cents piastres par année pour un nouveau journal d'éducation. Avec cette promesse et les abonnés qu'il put recruter, M. J.-B. Rolland publia le *Journal d'Education* dont il confia la rédaction à M. Oscar Dunn.

Les instituteurs, tout en appréciant le mérite des distingués écrivains qui avaient toujours rédigé le *Journal de l'Instruction Publique*, sentaient bien qu'aucun n'avait encore su toucher la note vraie. Ils comprenaient que tant qu'un homme du métier ne se mettrait pas à la tête d'une revue pédagogique, personne ne leur fournirait les aliments dont ils avaient besoin. Plusieurs de mes amis, à la tête desquels se trouvait le révérend M. Lagacé, principal de l'École normale, me conseillèrent fortement

de tenter l'entreprise. C'est dans ces circonstances que je publiai, le 1er janvier 1880, le premier numéro de *l'École Primaire*.

Au bout d'un an, certaines difficultés avec mon imprimeur m'obligèrent à changer le titre en celui de *l'Enseignement Primaire*, titre que le journal porte encore aujourd'hui.

Le *Journal d'Éducation* de M. Rolland, après quelques années d'existence, tomba, et Montréal resta plus d'une année sans avoir de journal pédagogique français.

En 1889, M. U.-E. Archambault, si bien connu pour la grande part qu'il a toujours prise à tout ce qui a rapport à l'éducation, ressuscita le journal de M. Rolland en lui donnant le titre de *Journal de l'Instruction Publique* qu'il porte encore aujourd'hui.

Vers 1887, le *Courrier du Canada* publia, une fois par semaine, des articles sur l'éducation qu'il intitulait, *Le Journal d'Education*, et, en 1888, les MM. Brousseau publiaient sous le même titre un journal de seize pages, qui expira d'inanition après une année de pénible existence.

Les protestants ont aussi un journal pédagogique intitulé : *The Educational Record*. Cette revue est très intéressante et bien rédigée.

Voilà, en résumé, l'historique des différents journaux pédagogiques qui ont été publiés dans la province de Québec, et dont trois vivent encore, pleins de force et de vigueur.

J.-B CLOUTIER

Les nègres à Québec sous le régime français. (III, XII, 390.)—S'il y a une ville dans le Dominion que les nègres n'ont jamais habitée, en nombre, c'est bien Québec. Mais toutefois, il y en a eu de tout temps sous le régime français et même tout-à-fait dans les premiers temps de la colonie. Ainsi nous

voyons dans les papiers Faribault, qu'un nègre de la côte de Guinée, nommé "Ollivier," résidait à Québec, en 1638; on y trouve un jugement du 20 août de cette année rendu par Achille Delisle, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de M. de Montmagny, occupant ici la position de juge ou enquêteur, par lequel jugement le dit nègre est condamné à être vingt-quatre heures à la chaîne, pour avoir répandu une calomnie sur le compte de Nicolas Marsolet, l'accusant d'avoir été en correspondance avec un nommé Lebaillif, français de nation, réfugié en Angleterre, que l'on dit commander "ung navire sur le costé duquel l'on doute."

Le père LeJeune, dans sa Relation de 1633, parle d'un jeune nègre de Madagascar qui fut vendu cinquante écus par l'un des frères Kirke au nommé le Bailly, qui lui-même en fit présent à la famille Hébert, lors du départ des Anglais de Québec, en 1632.

En 1688, MM. de Denonville et de Champigny écrivirent au Secrétaire d'Etat en France, que les gens de travail et les domestiques sont d'une rareté et d'une cherté si extraordinaire au Canada, qu'ils ruinent tous ceux qui font quelque entreprise. On croit que le meilleur moyen de remédier à cela serait d'avoir des esclaves nègres. Le Ministre ayant répondu l'année suivante, que Sa Majesté trouvait bon que les habitants du Canada y fassent venir des nègres, on en vit arriver de temps en temps, dans la suite, jusqu'après la conquête et même jusque vers l'année 1800, que cessa complètement l'esclavage au Canada.

PHILÉAS GAGNON

Versailles. (IV, I, 405.)—Dans l'article sur l'incendie de Londres (*Bulletin*, IV, p. 92.) j'ai commis une boulette dont je me moque ordinairement lorsque les autres se font prendre à de pareils malentendus

ou *lapsus*. Figurez-vous un homme qui dirait : “ Le parlement venait d’ouvrir ses séances à Ottawa en 1844 lorsque...” Moi, j’ai écrit que, en 1670, les agissements de Chouart préoccupaient le cabinet de Versailles—et pourtant le roi ne s’établit à Versailles que onze ans plus tard ! •

A cause de Louis XIV, qui a fait de Versailles un terme synonyme de “ résidence de la royauté,” les écrivains ne se gênent pas de considérer cet endroit comme le siège de l’administration française durant une bonne moitié du XVII^e siècle, tandis que, avant 1681, cela était impossible. Voyons un peu les choses :

Louis XIV avait vingt-deux ans lorsque, en 1661, il prit goût à cette localité assez mal servie par la nature, car c’était une petite ville sans beauté, au milieu d’une campagne insignifiante. On y voyait un château quelconque, propriété royale qui ne disait rien à personne. Le roi y fit commencer des embellissements et visitait l’endroit par distraction, lorsqu’il voulait s’éloigner un peu de Saint-Germain où se tenait la cour. Paris ne le voyait que dans les cas de nécessité. Pour peu que l’on sorte de Saint-Germain du côté de l’ouest—opposé à Paris—on est bientôt à Versailles. Le premier usage public que le prince fit du château restauré et agrandi d’une salle de danse ou de théâtre, fut le 14 octobre 1663, et Molière y joua l’*Impromptu de Versailles* devant un auditoire d’élite. C’est en ce moment que mademoiselle de la Vallière se signala comme favorite. Le roi retournait à Versailles donner des fêtes, de 1663 à 1666, mais ses ministres, la cour et lui-même habitaient Saint-Germain. Par récréation, on allait à Saint-Cloud, à Fontainebleau, délicieuses maisons de campagne, mais qui rappelaient les souvenirs des anciens rois, et Louis XIV, se croyant unique au monde, rêvait de créer un lieu rempli de merveilles

où rien ne parlât d'un autre que lui. Il était pauvre alors. Colbert travaillait à mettre des richesses dans ses coffres, ne songeant guère que, vingt ans plus tard, il dirait : " Si j'eusse accompli pour Dieu ce que j'ai fait pour mon prince, quelle place j'aurais au royaume éternel ! "

En 1663-65, c'est de Paris que le roi date ses dépêches au sujet du Canada. À Versailles, en 1666, il signe des actes concernant la Nouvelle-France, mais cela n'a lieu qu'en passant car les séjours à Versailles n'étaient jamais prolongés. En 1666-68, il écrit de Saint-Germain, où se tient toujours l'administration.

Mansard commença le grand palais de Versailles en 1670. Cet architecte n'était âgé que de vingt-quatre ans. Était-ce faute d'avoir eu sous la main un artiste de cette valeur que le roi n'avait pas plus tôt exécuté son dessein ? Les historiens croient que l'état des finances était le seul motif du retardement. Quoiqu'il en soit, dès 1672, le roi demeura assez souvent à Versailles—où nous le voyons expédier les affaires de Québec—pour que la cour commençât à penser que l'heure viendrait où elle serait logée mieux qu'à Saint-Germain dans les somptueux bâtiments de Mansard. Les dépêches du Canada sont reçues à Paris en 1675 ; c'est de là que partent les réponses, cependant, de 1675 à 1676, puis en 1678-79 elles sont datées aussi de Saint-Germain. La dernière écrite en ce lieu est de janvier 1681. Déjà la cour occupait une partie de Versailles. Le premier acte du roi en ce dernier lieu est du mois de mars 1681, au sujet du Canada. A partir de cette date, la France et notre colonie furent gouvernées de Versailles parce que les ministères y étaient installés. Les trente-quatre ans qui suivirent nous montrent souvent des pièces datées de diverses villes de France, de l'Alsace, des Flandres où le roi se trouvait de

passage, mais en somme le gouvernement était à Versailles.

Il n'est donc pas exact de dire que, en 1663, M. Pierre Boucher vit le roi à Versailles, que, en 1670, ou fut étonné à Versailles des entreprises de Chouart, que, en 1675, Cavelier de la Salle fut anobli à Versailles, &c. Avant l'année 1681, il faut tout rapporter à Saint-Germain-en-Laye, seul foyer de l'administration.

Les plans de Mansard se sont développés au-delà de ce que devait comporter le premier projet et, après 1675, l'architecte se lança dans le gigantesque, de telle sorte que les historiens se demandent d'où provenait l'argent. Nous avons peut-être la solution du problème : En 1673 et 1674, le roi abolit toutes les sociétés commerciales qui exploitaient les colonies et se réserva la vente de ces privilèges. C'est ainsi qu'il arrangea la traite de l'ouest, du Mississipi et celle de Cavelier de la Salle, enlevant aux colons toute ingérence et tout bénéfice dans ce trafic si productif. Alors, le palais du roi-soleil aurait été construit par les castors du Canada...

BENJAMIN SULTE

Le castor, symbole canadien. (IV, II, 417.)—L'emploi du castor comme symbole du Canada ou de l'élément canadien me paraît remonter assez loin.

Avant 1830, le commandeur Viger l'avait mis dans les armes de la ville de Montréal : il l'avait aussi dessiné comme *support* dans un écusson de fantaisie qu'il s'était fait vers 1815.

On voit le castor dans les vignettes de *l'Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix.

Sur la médaille que Louis XIV fit frapper pour rappeler la défaite de Phipps devant Québec, en 1690, un castor s'avance timidement vers une femme qui trône avec majesté, sur les trophées enlevés à l'enne-

mi : figure symbolique de la nouvelle et de l'ancienne France.

C'est probablement M. de Frontenac qui donna au grand Roi l'idée de représenter ainsi sa colonie naissante. Il écrivait, le 13 octobre 1673, au ministre des colonies :

“ C'est à quoi, Mgr, vous aviserez, s'il vous platt, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec. Je croyais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable, luy conviendraient assez bien avec deux originaux pour supporter, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville. J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres. ”

Je ne sais si Québec eut jamais, sous le gouvernement français, des armes particulières ; mais la Nouvelle-France et les autres colonies françaises de l'Amérique, aussi tard que 1736, portaient comme la mère-patrie *trois fleurs de lys d'or*.

L'ABBÉ H.-A. VERREAU

Un missionnaire des Bois-Francs. (IV, III, 427.)— M. Charles-Edouard Bélanger est mort de froid, de fatigue et d'épuisement, dans la nuit du 23 novembre 1845, dans la savane de Stanfold, à quarante-cinq arpents du village de Princeville, sur le quinzième lot du septième rang Gore, à neuf arpents du chemin tracé entre le septième et le huitième rang, à dix-neuf arpents du cordon qui sépare le septième rang du sixième, et à deux arpents de la ligne qui divise le quinzième lot du quatorzième.

Nous avons, dans le temps où nous fîmes sur l'établissement de la paroisse de Stanfold, devant le club littéraire de Princeville, cinq lectures, visité le lieu du sinistre, en compagnie de trois coureurs des bois. Le cèdre, au pied duquel est mort M. Bélanger, avait été taillé sur la face qui regarde le chemin, et on y

avait gravé en sanguine une inscription. Nos hommes enlevèrent la partie de l'arbre où se trouvait l'inscription. Au moyen d'une loupe et à force de patience, nous sommes parvenu à tout défricher. Nous avons en mains les détails les plus circonstanciés sur cette lamentable catastrophe, et nous croyons que quelque beau jour nous nous déciderons à les livrer à la publicité.

M. Bélanger n'a pas péri dans la savane de Stanfold en allant porter le secours de son ministère à des malades, mais il se rendait à Saint-Louis de Blandford pour y régler une affaire d'école. M. Jacques Dion avait donné aux cultivateurs de l'endroit un emplacement sur sa terre pour y construire une maison d'école. Les désignations du terrain avaient été données de vive voix au notaire Olivier Cormier, qui avait rédigé l'acte à Somerset.

M. le curé Bélanger découvrit peu après que le terrain désigné à l'acte notarié n'était pas exactement le même que celui fourni par M. Dion. Les contribuables de Blandford commençaient la construction de leur maison d'école, et M. le curé Bélanger crut qu'il était de son devoir de se rendre immédiatement sur les lieux afin de prévenir toute difficulté. C'est pour cette raison qu'il quitta Somerset, le 23 novembre, le dimanche après les vêpres.

M. le curé Bélanger n'était pas seul ; il avait pour compagnons de route le notaire Olivier Cormier et M. Ambroise Pepin, tous deux de Somerset. Nos trois voyageurs arrivaient à la rivière Blanche, lorsque, en contournant un marais, ils s'égarèrent dans l'obscurité de la nuit et reprirent le chemin qui les ramenait à Stanfold. Ambroise Pepin tomba le premier à environ cinquante arpents de notre village ; à cinq arpents plus loin ce fut le tour de M. le curé Bélanger, et enfin à une dizaine d'arpents de là, ce fut celui du notaire Cormier.

Le lendemain matin, MM. Gaudet et Provencher prirent le chemin de la savane pour se rendre à Gently. La première victime qu'ils rencontrèrent fut le notaire Cormier qu'il trouvèrent à demi-mort et à demi-gelé. L'un d'eux prit soin du notaire et l'autre monta donner l'alarme au village. Une escouade d'hommes s'organisèrent tout de suite et se rendirent sur le lieu du désastre. On constata que M. le curé Bélanger et M. Ambroise Pepin avaient perdu la vie depuis plusieurs heures. M. Cormier, transporté chez M. Pierre Richard, ne recouvra la connaissance que dans la soirée, grâce aux bons soins du Dr Bettez, de Somerset. Ce ne fut qu'au bout de trois mois d'affreuses souffrances, et au physique et au moral, que le notaire Cormier put se remettre entièrement de cet accident.

Après avoir, dans une lecture, esquissé la vie de sacrifices, les vertus et la mort héroïque de M. l'abbé Charles-Edouard Bélanger, nous parlâmes, à M. le curé Désaulniers de la possibilité d'élever sur les lieux un monument historique pour commémorer ce fait. La chose agréa à M. le curé de Stanfold, qui même dans le temps nous chargea de l'exécution de ce projet.

Le conseil de Princeville, celui de Stanfold et celui de Saint-Louis de Blandford nous firent une généreuse souscription ; celui de Plessisville et celui de Somerset refusèrent toute allocation, sous prétexte que la mesure dépassait leur attribution, mais ils nous promirent de nous venir en aide au moyen d'une large souscription volontaire. Nous nous adressâmes à M. J.-A. Bélanger, marbrier de Québec, qui nous envoya le tracé d'un joli monument.

Après une attente de dix-huit mois pour nous trouver dans des circonstances tout-à-fait favorables, nous allions mettre la main à l'œuvre, lorsqu'on nous informa que M. le curé Désaulniers tenait absolument à ce que le monument fut érigé dans le

cimetière de la paroisse. Avec toute la déférence possible, il nous fut impossible de le suivre sur ce terrain. Nous avions promis à tous les souscripteurs que ce monument historique serait élevé sur le grand chemin royal, sur la terre même où l'accident avait eu lieu ; nous leur avions donné l'assurance qu'une croix en fer serait plantée dans l'épaisseur de la forêt à l'endroit où était tombé M. le curé Bélanger. Dans de semblables circonstances, nous crûmes que le parti le plus sage pour nous à adopter était d'abandonner entièrement ce projet ; et c'est ce que nous fîmes sans dire mot. Depuis cette date, plusieurs écrits ont été publiés sur cette question, mais tout est resté sans effet. Il y a sept ans que, dans le silence de notre retraite, nous ne nous sommes pas occupé de cette affaire. Cependant à celui qui voudrait aujourd'hui prendre le mouvement en mains, après s'être au préalable muni de la bienveillante permission de M. le curé de Stanfold, nous souhaitons tout le succès possible.

L'abbé C.-F. BAILLARGEON

Les frères Récollets. (IV, III, 429.)—Je dois les renseignements suivants à l'obligeance de M. le curé Bérard, de Verchères :

“Après d'inutiles recherches dans les registres de Verchères, j'ai appris d'un ancien de la paroisse que le frère Récollet, qui a enseigné et vécu plusieurs années ici, portait le nom de frère Noël.

Il y en eût aussi un à Varennes appelé frère Alexis.

Les archives ne me disent pas que le frère Noël ait été inhumé à Verchères.”

GUSTAVE OUMET

Le pain bénit. (IV, IV, 438.)—Il n'y a pas assez longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exister pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle

plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois, par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique—et où ne la met-on pas cette tortueuse politique?—et on dit, en temps d'élection surtout, que tel candidat qui, pour faire *mousser* sa candidature, ne manque pas d'aller, au *su* et au *vu* de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'messe, qu'il a mangé du pain bénit.

Mais mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers son prochain, on appelle, dans certaines paroisses, *pains bénits*, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte pour un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en *pains bénits*.

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

Les fondeurs de cuillers. (IV, IV, 443.)—Autrefois, chez le peuple, on se servait beaucoup de la cuiller d'étain qui avait l'avantage de coûter bon et d'être arché, mais qui se brisait avec la plus grande facilité. Quand une cuiller se brisait, on en conservait précieusement les morceaux et, lorsque le fondeur arrivait, il prenait tous les morceaux brisés et, pour quelques sous, il faisait fondre le tout dans un creuset portatif, étalait ses moules et vous faisait de belles cuillers neuves, brillantes comme de l'argent. Le métier ne pouvait pas enrichir son homme, mais il le faisait vivre, et c'est déjà quelque chose; sans compter que le fondeur était généralement nourri et logé pour rien, quelquefois avec sa petite famille qu'il traînait sur ses talons. Il joignait aussi à ce petit commerce la vente de menus objets d'étain qui lui rapportait encore un certain bénéfice.

NAPOLÉON LEGENDRE

QUESTIONS

449—De qui ou de quoi la paroisse de Howick, dans le comté de Châteauguay, tient-elle son nom ?

CHAT.

450—Les noms des braves *voyageurs* canadiens qui accompagnèrent sir John Franklin dans ses différentes explorations des mers arctiques ont-ils été conservés ? Ne méritent-ils pas d'être connus, ces héros ?

VOY.

451—Le *Voyage en Angleterre et en France* de notre historien national, F.-X Garneau, publié d'abord dans le *Journal de Québec* puis dans *La littérature canadienne* de 1850 à 1860, n'a-t-il pas été publié en volume ? Comment se fait-il que cet ouvrage soit si rare ? Malgré mes longues recherches je n'ai pu en voir un exemplaire nulle part.

BIB.

452—Quels sont les ouvrages que le P. jésuite La Brosse a composé en langue montagnaise ?

CHICOUTIMOIS

453—Il vient de me tomber sous la main une fort curieuse gravure. Elle porte pour titre : " Mascarade organisée par les Jésuites du collège de Mâcon le lundi-gras 1651. " C'est une immense procession de prêtres, de Jésuites, d'évêques, d'écoliers et de..... sauvages. Que vont faire les premiers habitants du Canada dans cette galère, me demanderez-vous. C'est là la question que je me pose. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il m'éclairer sur cette procession ou mascarade de 1651 ?

CURIEUX

454—En quelle année fut accordé le premier diplôme pour la pratique de la médecine au Canada ?

MED.

455—A quelle date est mort le Dr Wolfred Nelson et quels ont été les points importants de sa carrière politique ?

E. A.

456—Vous nous avez appris ce qu'était le Club des douze Apôtres. Dites nous donc également ce qu'étaient le Club des Barons et le Beaver Club ?

XXX.

457—Le député Roebuck qui montra tant de sympathies pour les Canadiens-Français aux Communes d'Angleterre en 1838 n'était-il pas né au Canada ?

F. R.

458—Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur le sieur Péré qui fut chargé par l'intendant Talon d'aller reconnaître des mines de cuivre qu'on disait exister près du lac Huron ?

LEO.

459—Où trouver les archives du Conseil qui précéda le Conseil Souverain créé en 1662 ?

G. G.

460—Dans l'opuscule de M. l'abbé Beaudet : *Le recensement de Québec en 1716*, il est question de la rue Desmeules. Où était cette rue ? D'où partait-elle et où finissait-elle ?

E. R.

461—Y avait-il une organisation quelconque contre les incendies, avant la conquête, dans la ville de Québec ?

BRIG.

462—Pour quelles raisons Mgr. Bedini, délégué apostolique au Brésil, vint-il au Canada ?

X

463—Le commandant Laplace qui rendit le fort Ticonderoga aux Américains, le 9 mai 1775, était-il Canadien-Français ?

SOLD.